

CONTRAT D'ENGAGEMENT FROMAGE DE CHÈVRE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Ferme Mapalou - La Houme 32130 Samatan

Email : anne.gesta@orange.fr

ET : (NOM Prénom)

CI-APRÈS DÉNOMMÉ LE PAYSAN, DE PREMIÈRE PART
, demeurant (Adresse complète)

Email :

TEL :

CI-APRÈS DÉNOMMÉ L'ACHETEUR, DE SECONDE PART

1 - OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement de l'acheteur par le PAYSAN en fromages de chèvres représentant une part de la production de ce dernier que l'ACHETEUR s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison selon un calendrier de livraisons régulières. **La durée de la saison est fixée à 18 semaines, commençant à courir de la semaine 14, soit le mardi 1^{er} avril 2025 pour s'achever la semaine 51 soit le mardi 16 décembre 2025. Durant cette saison, il y aura 18 distributions.**

En annexe du présent contrat, vous trouverez le calendrier des semaines de distribution.

Le PAYSAN remet à l'ACHETEUR, à la signature du contrat, une proposition de contenu du panier qu'il envisage de fournir au cours de la saison objet des présentes. Cette proposition est donnée à titre strictement indicatif, le PAYSAN se réservant le droit de modifier sa production en fonction des aléas d'élevage. L'attention de l'ACHETEUR a été attirée sur les contraintes saisonnières de production.

2 - DÉFINITION DE LA PART DE PRODUCTION :

La part de production allouée à l'ACHETEUR sera déterminée avant la signature du présent contrat. Le PAYSAN s'engage à consacrer une part de sa production permettant la livraison de tous les acheteurs qui auront contracté avec lui.

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des distributions réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire.

La distribution de la part de production interviendra environ deux fois par mois aux lieux, dates et horaires ci-dessous définis, pendant toute la durée de la saison ci-dessus fixée.

3 - MODE DE PRODUCTION :

Le PAYSAN s'engage à cultiver et récolter les produits objet du présent contrat, sans produits chimiques de synthèse et sans O.G.M, dans le strict respect des règles et des normes sanitaires et vétérinaires de production, de conservation et de distribution applicables à sa profession.

4 - ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

En exécution du présent contrat, **le PAYSAN procédera à 18 distributions selon un rythme bimensuel. Les distributions de parts auront lieu le mardi de 19 h à 19 h 45.** Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas.

Les distributions seront effectuées à LOMBEZ sous le préau devant la salle de la Ramondère en avril et après les vacances de la Toussaint et sous la Halle du centre-ville de mai jusqu'aux vacances de la Toussaint. Selon des contraintes imprévues, le lieu de distribution peut changer.

Si l'ACHETEUR est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il fera son affaire de faire retirer son panier en ces lieux et place par une personne de son choix.

5 - PRIX :

Le présent contrat est conclu moyennant un prix global forfaitaire de[Prix en chiffres]
.....([Prix en lettres],
soit une somme de[Prix du panier en chiffres].....
.....[Prix du panier en lettres]
par distribution. Il est expressément convenu que ce prix ne sera pas susceptible d'être révisé ou modifié pour quelque cause que ce soit.

Il est expressément convenu que ce prix a été déterminé exclusivement en fonction des coûts de production et besoins du PAYSAN et non en considération des quantités et variétés de produits qui seront effectivement distribués.

Le paiement du prix interviendra par chèques à l'ordre de Ferme de Mapalou datés du jour de leur émission que l'ACHETEUR adressera au PAYSAN dix jours francs après la signature du présent contrat en 9 fois au maximum sans frais ni intérêt.

Le PAYSAN présentera le premier chèque à l'encaissement à réception, les autres étant remis à l'encaissement le 1^{er} jour des mois calendaires suivants celui au cours duquel sera intervenu le premier règlement, ou aux dates convenues entre les parties.

En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'ACHETEUR avant l'expiration du délai de rétractation.

6 – CONTENU DU PANIER

Le contenu du panier est au choix : X part(s) de cabécou, X part(s) de crottin, X part(s) de palet, X part(s) de bûche, X part (s) de faisselle, x part(s) de maplachon, X part(s) de Camembêlé

En annexe du présent contrat se trouve le prix par types de parts et le tableau d'engagement.

Compte tenu des contraintes de production du PAYSAN, la production de fromages peut varier de 8 à 9 mois en fonction des quantités de lait disponibles. Les fromages sont tous au lait cru de chèvre et certifiés AB. Les chèques qui seraient non utilisés du fait d'une production moins importante de fromages seront restitués en fin de saison.

7 - FACULTÉ DE RENONCIATION - RÉSILIATION DU CONTRAT

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'ACHETEUR a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée au PAYSAN, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires originaux.

LE PAYSAN

L'ACHETEUR

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous

ANNULATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT

CONDITIONS : Compléter et signer ce formulaire

L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception au PAYSAN

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant)

Je soussigné, déclare annuler le contrat d'engagement fromages daté du .../.../... d'un montant total de :€

Nom de l'acheteur :

Adresse de l'acheteur :

Signature de l'acheteur